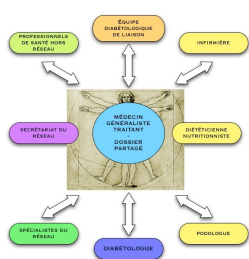


## 26. LES SÉANCES DE SURVEILLANCE HEBDOMADAIRE



Un Arrêté est parut au JO du 27 Février 2003, modifiant la nomenclature des actes Infirmiers (Article 5 chapitre II) reconnaît le rôle spécifique de l'infirmier dans la prise en charge et le suivi des patients Diabétiques de plus de 75 ans traité à l'insuline..

**Le Contrat de Santé Publique, qui permettait une rémunération de 200 € par an et par patient, n'est plus en vigueur depuis le 1er juillet 2008.**

Description et formalités	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer le suivi des patients</li> <li>✓ Favoriser la coordination des soins</li> <li>✓ Dépister précocement complications et déséquilibre</li> </ul>
<b>La prescription</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rédigée sur une ordonnance classique</li> <li>✓ “ Séances de surveillance hebdomadaire chez un patient diabétique insulino-traité de plus de 75 ans ”</li> <li>✓ Renouvelable tous les 3 mois</li> </ul>
<b>La séance hebdomadaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Éducation du patient et/ou de son entourage</li> <li>✓ Vérification observance du traitement, contrôle de la TA</li> <li>✓ Dépistage du risque d'hypoglycémie</li> <li>✓ Dépistage et suivi des complications</li> <li>✓ Maintien d'une hygiène correcte des pieds</li> <li>✓ Tenue d'une fiche de surveillance et de transmission adressée au Médecin traitant</li> </ul>
<b>La rémunération infirmière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ AMI 4 ( 9,60 €) par séance hebdomadaire d'une demi heure environ</li> </ul>

Un carnet trimestriel de surveillance des diabétiques de plus de 75 ans, traités à l'insuline, édité notamment par l'Assurance Maladie peut être remis au patient lors de la prescription de ses séances de soins hebdomadaires.

Il est disponible pour les professionnels de santé du département de la Charente-Maritime.

La demande est à adresser à [comm@cpam-larochelle.cnamts.fr](mailto:comm@cpam-larochelle.cnamts.fr), en indiquant le numéro d'identification (17....) du professionnel de santé, son adresse postale ainsi que le nombre d'exemplaires souhaités.